



Groupe d'échanges « évolution du ministère » du 4 novembre 2004

Participants: *DPSM : MM. BERG, REDOULEZ, MASSA, GREGOIRE*
DR : M. PARISE
DTT : M. PAPINUTTI
CGPC : MM. CHANTEREAU, BUFFET
CFDT : François DELATRONCHETTE, Lionel MAIRE, Patrick GROSROYAT
CGT, FO

M. BERG présente le discours du Ministre devant les directeurs d'administration centrale du 3 novembre 2004 sur la réforme de l'AC suite à la LOLF.

Pour le Ministre, l'AC doit se refonder dans le même mouvement que les niveaux déconcentrés.

Il définit les objectifs de la réforme :

- une AC plus resserrée pour « faire équipe »
- une organisation nouvelle qui permette des relations plus étroites entre l'AC et le Cabinet
- le pilotage des SD doit être prioritaire
- l'AC doit être dynamique et novatrice, la prospective est capitale ainsi que la stratégie
- le souci de transversalité doit animer l'AC

La nouvelle AC, outre le CGPC et les différentes inspections et délégations s'articulera autour de :

- 1) - quatre directions de compétences sectorielles :
 - la Direction Générale de la mer et du transport
 - la Direction Générale des routes
 - la Direction Générale de l'aviation civile
 - la Direction Générale de l'urbanisme, de l'habitat et de construction
- 2) trois directions de mission :
 - la DATAR
 - la DSCR
 - la direction du tourisme
- 3) deux directions transversales :
 - le Secrétariat Général (SG)
 - la Direction Générale du personnel et de l'administration (DGPA)

Le SG aura un rôle très important : il proposera les arbitrages budgétaires et de moyens sera porteur de la stratégie ministérielle ; il sera responsable de l'animation et l'organisation de l'ensemble des services et proposera la nomination des cadres dirigeants. M. GANDIL, actuel Directeur de Cabinet est le préfigurateur du SG. Mme JACQUOT sera la préfiguratrice de la DGPA.

Le Ministre évoque enfin :

- la création des DGRE qui s'appelaient Directions Générales de l'Aménagement
- la refondation des DDE

En terme de lieux de concertation nouveaux, M.BERG indique que des CTP par programme et des CTP régionaux auprès des DGRE sont envisagés ; c'est ce que demandait le CFDT.

M.PARISE, Directeur des routes, expose le projet d'organisation des services routiers. Il re-dit longuement ce qu'il avait dit en bilatérale avec la CFDT le 28 octobre 2004 (voir le compte-rendu de l'entrevue UFE/DR dans l'Infos Rapides du 2 novembre 2004 n° 2004-62) et avec FO dans la même période, la CGT ne l'ayant pas encore rencontré. Il distribue la version définitive datée de novembre 2004 du document « chantier organisation des services routiers » qui sera bientôt sur le site de la DR. En conclusion de son intervention, deux décisions sont arrêtées :

- des bilatérales DR/chaque syndicat régulières seront organisées
- des tableaux de bord des remontées des conseils Généraux sur la consistance du RRN seront fournis.

La CFDT est intervenue pour rappeler son appel à la grève des OPA pour le 16 novembre 2004 et indiquer ses trois demandes qui figurent dans la lettre ouverte CFDT au Ministre de ce jour :

- un cadrage national négocié avec les syndicats pour garantir l'emploi, les conditions de travail, le revenu des agents. Il devra encadrer la concertation locale.
- Une négociation tripartite entre Equipement, ADF et syndicats pour les agents transférés (conditions de travail, emploi, revenu, missions...)
- La création d'un CTP régional pour assurer le dialogue social sur l'ensemble de services de l'Equipement de la région (orientations stratégiques, répartition des effectifs, harmonisation des primes, recrutements...).

M.PAPINUTTI de la DTT présenta le projet de contrat d'objectif Etat/VNF 2005-2008 à l'aide d'un power-point.

- une meilleure gouvernance de l'établissement public
- un accroissement du trafic supérieur à 22 % ces dernières années
- la décision du CIADT d'obtenir la DUP de Seine-Nord Europe pour la fin 2007

■ **Un contrat de quatre ans**

- définir des priorités pluri-annuelle
- donner les moyens nécessaires à l'action
- intégrer le cadre nouveau de la LOLF
- clarifier le cadre du travail des agents de l'Etat des services mis à disposition de VNF

■ **Objectifs et moyens**

- assurer sécurité et gestion sur le réseau des confié à VNF
- sur le réseau magistral, renforcer la disponibilité de la voie d'eau et développer le trafic fluvial
- favoriser la décentralisation du réseau régional
- disposer de l'ensemble des moyens nécessaires à l'action de VNF
- suivre le contrat

■ La sécurité, l'environnement une priorité

- assurer la sécurité sur l'ensemble du réseau
 - réhabilitation des barrages manuels
 - autres équipement à remettre en état
 - sécurité des personnels
- améliorer la gestion environnementale et patrimoniale du réseau
 - préserver et mettre en valeur le patrimoine
 - développer la certification

■ Le réseau magistral, assurer sa disponibilité

- réaliser les travaux et définir les niveaux de services
 - mener à bien dans les délais prescrits les travaux programmés et engagés sur le réseau magistral
 - connaître le réseau magistral et son état pour mieux programmer les interventions
 - passer de l'entretien curatif à l'entretien préventif
 - s'engager sur des niveaux de service sur le réseau magistral

■ Le réseau magistral, assurer le développement du transport fluvial

- développer le trafic fluvial et assister les professionnels de ce secteur
 - tenir l'échéance de la déclaration d'utilité publique de Seine Nord Europe
 - animer la chaîne des acteurs (chargeurs, transporteurs, opérateurs portuaires etc...)
 - assister les acteurs de la voie d'eau et créer les conditions de leur professionnalisation

■ Réseau régional, favoriser la décentralisation

- la contractualisation sur le réseau régional
- assister l'Etat dans ses négociations avec les collectivités territoriales en vue de l'expérimentation ou du -transfert de ces canaux
 - adapter des règles de navigation du réseau régional
 - proposer ses services aux collectivités locales
- les conditions financières du transfert

■ Les moyens nécessaires à son action

- Effectifs
 - la maîtrise des moyens humains
 - mieux identifier et organiser les services mis à disposition ainsi que les missions de VNF
 - évolution des effectifs de l'établissement public
- Recettes
 - taxes hydraulique
 - valoriser le domaine lié au réseau magistral
 - clarification des moyens de fonctionnement des services et LOLF

■ Suivre le contrat

- conseil d'administration
- contrôle interne
- indicateurs de suivi
 - LOLF
 - spécifiques

La CFDT est intervenue pour déclarer :

Que VNF se préoccupe de son devenir suite à la décentralisation, nous paraît tout à fait normal.

Que l'on s'occupe enfin de la voie d'eau et du transport fluvial, comme de la sécurité, également.

□□Le problème, c'est la hiérarchisation du réseau en 2:

le réseau magistral qui reste de la compétence de l'Etat et où VNF va renforcer son action et on ne peut pas s'en plaindre car il est indispensable de développer le transport par eau dans notre pays tout en assurant la sécurité des ouvrages comme les barrages (protection des biens et des personnes dont les agents)

Mais améliorer le niveau de service comme par exemple augmenter les amplitudes horaires de navigation nécessite des effectifs et du régime indemnitaire supplémentaires, à moins d'abandon de l'entretien en régie (que nous dénonçons) et d'automatisation des ouvrages.

Pour VNF, sa préoccupation essentielle est l'exploitation, pas l'entretien, d'ailleurs les chefs de service évitent de dire aujourd'hui qu'ils ont des agents d'entretien, pour mieux défendre leurs effectifs demain.

le réseau transférable où il va y avoir un désengagement progressif (diminution des moyens) pouvant aller jusqu'à fermeture (que fait-on alors des personnels ?). Mais également où tout sera fait pour convaincre les collectivités, qui aujourd'hui ne sont pas du tout intéressées (sauf Midi-Pyrénées), à prendre les canaux .

□□Le problème, c'est le transfert des moyens humains et financiers de l'Etat à VNF et ceci avec la LOLF dans une logique financière

Baisse programmée des effectifs de 2% l'an ! sans compter la possibilité de supprimer des emplois (comme ceux de l'entretien) pour avoir plus de recettes (et aujourd'hui il y a une volonté constatée sur le terrain de supprimer les logements en NAS (Nécessité Absolue de Service) et de faire payer des loyers aux agents, sur directives de VNF).

Répartition par emploi, par catégorie, géographique : quels impacts pour les personnels? réorganisation territoriale des services navigation ? mutation ?

La création d'un réseau magistral va-t-elle modifier l'organisation des services et de VNF ?

□□Le problème c'est qu'avec le transfert de la masse salariale à titre expérimental en 2005 puis généralisé en 2006 on s'oriente vers le transfert des services et des personnels du réseau magistral à VNF à court terme, et VNF n'est pas une fonction publique (problème du statut des personnels).

D'ores et déjà, la CFDT dénonce la démarche financière du contrat au détriment du service public, la recherche de recettes qui sonnent la fin des logements en NAS. (Nécessité absolue de Service).

La CFDT dénonce la baisse des effectifs, inconciliables avec une amélioration du service à l'utilisateur, et la possibilité, qui sera pleinement exercée n'en doutons pas, de supprimer des emplois (via l'automatisation par exemple) et notamment ceux liés à l'entretien.

La CFDT constate que tout indique qu'après le transfert des routes, l'Etat voudra transférer les services et les agents à VNF.

En tout état de cause, la CFDT exige une garantie de maintien du statut Etat pour les personnels, le maintien des effectifs et des acquis ARTT, du régime indemnitaire, le respect

des droit de fonctionnaire en matière, entre autres, de mutations, de promotion, de frais de déplacement...

La CFDT est également intervenue pour :

- indiquer que la sécurité des VN évoquée au CCHS depuis de nombreuses années n'est pas à la hauteur : ce que la DTT reconnaît.
- insister sur les logements en maisons-éclusières qui ont été remis en état et que l'administration veut demander des loyers aux agents ; la DTT répond que c'est ce type de logement qui est en discussion.

M.PAPINUTTI rappelle que les transferts de VN se font sur la base du volontariat pour les régions et que des contacts avec l'ARF (régions de France) seront pris prochainement. Il indique que les agents de l'Equipement restent Etat et sont mis à disposition de VNF. Enfin, il est convenu que la DTT organisera des bilatérales avec chaque syndicat pour une concertation plus poussée, en plus des groupes d'échanges, comme la DR pour les routes.

MM. CHANTEREAU et BUFFET présentent la réforme du CGPC à l'aide du power-point suivant :

I. Le contexte

- ★ La réforme du ministère : SMR, LOLF, réorganisation des services
- ★ La coopération inter-ministérielle
- ★ Les attentes de la société civile : débat public, connaissance des actes de l'administration
- ★ L'implication européenne : élargissement, constitution

II. Les finalités et missions

- ★ Anticiper les transformations du ministère : de « l'Equipement » à « Aménagement et Développement des territoires et des réseaux »
- ★ Deux missions : conseiller les ministres et leurs administrations ; contrôler le fonctionnement et évaluer la mise en œuvre des politiques publiques
- ★ Un nouveau décret, des arrêtés et des décisions

III. Les activités

- ★ Veille, observation et prospective
- ★ Contrôle des services et projets, audit des programmes et des services, évaluation
- ★ Expertise, conseil en management et stratégique
- ★ Conseil en orientation des cadres supérieurs

IV. Les structures

- ★ Six sections et un SG : une nouvelle section « Sécurité »
- ★ 18 à 20 collègues : inspection et conseil, touchant programmes et services
- ★ 14 à 15 missions d'appui : questions transversales ou émergentes
- ★ 12 MIGT

V. Des modes d'action

- ★ Une déontologie du CGPC

- ★ Des référentiels et des méthodes pour les activités (inspection, conseil, prospective...)
- ★ Définition des compétences et des modalités d'attribution des missions d'inspection et de conseil
- ★ Des modalités d'ouverture aux collectivités territoriales

VI. Le fonctionnement

- ★ Les affectations au CGPC
- ★ Un budget pour le CGPC
- ★ La communication interne et externe
- ★ L'organisation du travail administratif

VII. La mise en oeuvre

- ★ L'engagement à produire un « projet du CGPC » : fin de l'année 2004
- ★ La mise en place des nouvelles structures : 1er semestre 2005
- ★ Les améliorations du fonctionnement : courant de l'année 2005
- ★ Le passage à la « nouvelle inspection » : progressivement entre 2005 et 2008

Les représentants du CGPC indiquent que :

- les 2 missions contrôle et conseil sont à séparer ; elles ne peuvent être effectuées par la même personne en même temps au même endroit, mais l'agent peut passer d'une mission à l'autre dans le temps.
- le CGPC n'a pas à prendre de décision mais c'est un lieu d'influence.
- il n'y aura plus d'affectation automatique des IGPC au CGPC, qui sont plus jeunes qu'auparavant.

D'ailleurs, les effectifs du CGPC seront en diminution.

- le Secrétariat Général du ministère a été créé sur proposition du CGPC afin de contrebalancer la toute puissance du directeur de programme dans la LOLF ; il est proche de la décision politique
- les directeurs de programme devront avoir leur propre contrôle interne et le CGPC aura comme rôle d'être l'audit externe des programmes
- un CTP du CGPC est à l'étude ; le principe de sa création est acquis.

M.REDOULEZ (DPSM) présente l'état d'avancement des projets de service des DDE qui a fait l'objet de tableaux de bord, service par service. Ces tableaux ont été établis à partir des documents reçus entre juillet et octobre, dont la forme est très divers.

On peut considérer que 25 % des DDE sont assez avancées sur les projets d'implantation infra départementale.

La mise à jour de ces tableaux est prévue dans 2 mois, pour début janvier 2005.

M.REDOULEZ rappelle que les décrets et circulaires sur les pôles régionaux (présidés par les DGRE pour l'Équipement) sont publiés.

Les réflexions sur les DGRE ont fait l'objet d'un séminaire le 22 octobre à Bordeaux ; l'objectif est d'avoir des propositions plus précises d'ici la fin de l'année 2004.

Hors réunion

La CFDT dispose d'un document de fin août 2004 appelé « synthèse des réflexions des préfets de départements sur l'organisation souhaitable au niveau départemental et l'évolution des relations avec le niveau régional ».

Ce document « confidentiel » contient notamment :

L'affirmation que les attentes à l'égard de l'Etat restent fortes mais ses missions doivent être clarifiées. Les préfets s'inquiètent des moyens de certains services « en difficulté », notamment les DDE.

Les préfets s'accordent sur trois principes d'évolutions :

- 1) refus de l'uniformité, pas de modèle unique d'organisation, mais nécessité d'un cadrage national
- 2) collégialité du management départemental et des relations avec le niveau régional, pas de transposition des pôles régionaux dans la réorganisation territoriale
- 3) développement de la mutualisation des moyens (GRH, immobilier, achat public, informatique, juridique, accueil, documentation et travaux...)

Les préfets proposent plusieurs solutions de réorganisation :

Option 1 : pas de réforme de l'organisation, mais une logique de coordination interministérielle avec un usage plus systématique des outils existants

Option 2 : une logique de pôles, en s'inspirant du dispositif régional mais sans le copier.

Le regroupement des services porterait sur les compétences, les métiers et les champs d'intervention. Les premiers regroupement pourraient concerner d'une part la DDE et la DDAF, et d'autre part, l'inspection d'académie et la DDJS, voire la PJJ.

Option 3 : une logique de restructuration avec comme solutions possibles :

-intégration de l'ensemble des SD au sein d'une seule entité type « maison de l'Etat »

-création de grandes directions (sécurité, développement durable, action économique...)

-création d'une direction inter services, pour ces « fonctions supports »

-concertation des moyens au chef-lieu de département ou constitution d'une armature infra-départementale substantielle

M.REDOULEZ présente le guide « élaborer votre projet de service » destiné aux DDE.

Il est sensé permettre aux directeurs d'élaborer un projet qui n'est pas définitif mais « progressif » en attendant de connaître les projets de réforme de l'Etat territorial (voir plus haut).

Les syndicats se sont étonnés de ne rien voir d'écrit sur les personnels dans ce guide.

Les 4 piliers définis par le Ministre sont rappelés :

- 1) la connaissance, l'aménagement du territoire et l'urbanisme
- 2) l'habitat, le logement, la politique de la ville et les constructions publiques
- 3) l'environnement et les risques
- 4) la politique des transports, la sécurité des transports, la sûreté, l'ingénierie et la gestion des crises

Sur la concertation, le document précise :

« la concertation avec les représentants du personnel est indispensable, elle constitue un des volets des démarches participatives que vous avez tous entreprises.

Elle doit être menée pleinement en y consacrant le temps nécessaire ».

Enfin, le document demande aux DDE de se poser des questions :

- quels services et quelles implantations territoriales ?
- quelles activités prévisibles dans chacune des implantations territoriales ?
- Quelle répartition des moyens de production entre le siège et les implantations territoriales ?
- Quels effectifs, en grande masse, prévisibles par service, par implantation et par catégorie de la Fonction Publique ?
- Quels grands impacts de la réorganisation sur les aspects immobiliers.